

Le financement de Consolation : un casse-tête !

Ayant obligeamment reçu *RSHD* le 5 août dernier, Monsieur André Lombardet, directeur de la **Fondation du Val de Consolation**, a accepté de nous livrer quelques chiffres.

Nous n'avons, certes, pas manqué d'être conquis par l'énergie, la détermination et l'opiniâtreté dont il sait faire preuve pour redresser une situation résultant d'un abandon quasi complet de 1978, date de la création de la **Fondation**, à 2001, année de son entrée en fonctions.

Cependant, l'examen détaillé des perspectives tempère un peu, hélas, l'optimisme courageux qui l'anime.

En effet, selon l'audit réalisé dès 2000 par le cabinet *Ernst & Young*, les coûts permettant seulement de préserver le bâti de la dégradation (comprenant la mise hors d'eau, mais pas la restauration complète), s'élevaient à cinq millions d'€, dont trois déjà affectés à l'augmentation de la capacité d'accueil du site. Cette dernière démarche, hautement préconisée par l'audit, devait ainsi couvrir les dépenses d'aménagement de quatorze chambres dans la « résidence » et de vingtdeux

chambres (avec bureaux attenants affectés à la gestion de l'ensemble) dans la « maison basse », dans la perspective d'une ouverture en 2010. Naturellement, n'étaient pas inclus dans l'enveloppe ci-dessus, les cinq millions d'€ supplémentaires que devrait mobiliser la restauration complète (intérieur et extérieur), et dans les règles de l'art, de l'ensemble des bâtiments, y compris et surtout de l'imposante chapelle et de son décor polychrome.

Face à ces dépenses impératives, quelles recettes peut-on réellement mobiliser ?

D'abord, contrairement à d'autres organismes du genre comme l'*Ordre de Malte*, les *Orphelins d'Auteuil*, la *Fondation de France*, ou la *Fondation du patrimoine*, la **Fondation du Val de Consolation** n'a jamais reçu le moindre legs ni don depuis sa création.

Reste donc les subventions publiques, selon la répartition appliquée à la « résidence » : 50 % provenant de l'État, 10 % du Conseil Régional, 15 % du Conseil Général, 4 % de la Communauté de Communes, et 21 % de la **Fondation**.

- 29 -

Mais, il convient de faire observer que c'est l'État qui est l'initiateur de ce cortège de crédits, et que, depuis plusieurs années, les crédits affectés au patrimoine historique bâti sont de plus en plus réduits, que leur mobilisation se fait attendre, chaque année davantage, et que même nos cathédrales millénaires voient suspendre leur travaux, faute de crédits. Ainsi y-a-t-il donc un risque non négligeable de voir l'ensemble se tarir brutalement, au gré des inéluctables réductions budgétaires nationales.

Ensuite, se pose inévitablement la question du financement des 21% restant à la charge de la **Fondation** ?

Selon André Lombardet, les revenus provenant des différents pensionnaires de passage tout au long de l'année, plutôt en été naturellement, couvrent tout juste les coûts d'hébergement (les amateurs de nature et les pèlerins, c'est bien connu, sont parmi les touristes qui dépensent le moins, NDLR). Quant au revenu retiré de l'usine électrique, propriété de la **Fondation** et produisant 1,5 Mgw/an, il ne nous a pas été possible de l'évaluer.

D'autre part, les 200 hectares de forêt vieillie et pentue, visiblement sous-exploitée depuis toujours, et, pour l'instant, sans possibilité d'exploitation rationnelle, faute de chemins et pistes de débardage, ne semble pas d'un grand recours. Reste donc l'appel à l'emprunt qui peut d'ailleurs être une solution avantageuse en période d'inflation, mais reste à savoir comment il serait remboursé, et par quelles recettes ?

Alors, se profilent à l'horizon, les ressources susceptibles d'être dégagées par l'organisation de séminaires, la fréquentation d'un camping, l'établissement d'un droit d'entrée réclamé aux nombreux visiteurs du site (estimés à au moins 100 000 par an) qui, jusqu'à présent, bénéficient de la généreuse gratuité choisie par l'Église lorsqu'il s'agit de l'accès à ses monuments.

Mais, il faut savoir qu'en la matière, la concurrence est rude et que notre Haut-Doubs, si poétique et si sauvage, souffre de son enclavement légendaire, encore aggravé par l'enneigement hivernal ; que ce magnifique site de Consolation se trouve très éloigné, tant des grandes villes économiquement développées que des grands axes ou du moindre aéroport, mais aussi des circuits touristiques comme celui des châteaux de la Loire, ou de la route *Jacques Coeur* du Berry ; que nos charmantes montagnes à vaches garantissent les 1 500 mm d'eau par an, mais nullement le soleil. Il faut rappeler au lecteur que même la famille de Moustier, implantée depuis des lustres dans le canton de Rougemont, et dont les installations sont, non seulement situées près d'un grand axe routier Nord-Sud, avec un camping spacieux et la proximité d'un bel étang, mais aussi vantées dans tous les guides européens, et ayant bénéficié d'investissements lourds, voient néanmoins leurs recettes sérieusement baisser depuis l'exceptionnelle année de la canicule (2003). Bref, en l'état actuel du climat, l'on imagine mal à Consolation, par exemple, les *Décades de Pontigny* qui, de 1910 à 1939, rassemblaient dans la belle abbaye cistercienne de l'Yonne, sous l'égide de Paul Desjardins, et ce, dix jours par an, les célébrités intellectuelles du temps aux noms aussi évocateurs que ceux de Gide, Martin du Gard, Maurois, Jacques Rivière, afin d'y traiter de sujets littéraires philosophiques et religieux.

En matière de tourisme local, il convient de rappeler qu'outre les freins naturels, on déplore de nombreux freins humains, hélas propres à notre région, au

- 30 -
nombre desquels vient en tête la multiplicité ruineuse des intervenants publics ou parapublics du tourisme depuis cinquante ans, en perpétuel désaccord.

A cela, il faut avouer la tradition assez peu accueillante et peu commerciale, pour le moment, des populations locales, situation résultant de l'enclavement, de l'endogamie et du peu d'ouverture à l'extérieur (« *la différence, voilà l'ennemi !* »). Rappelons ici que la *Maison de la Franche-Comté* à Paris qui, après n'avoir servi à rien si ce n'est à placer les copains, s'est vue liquidée purement et simplement. Il

suffit de comparer cette situation parisienne de nos ressortissants avec celle, entre autres, des Aveyronnais qui, depuis cent ans, ont conquis le marché du bistrot parisien, ont su créer leur propre banque, faire fonctionner leur maison régionale, et reviennent dépenser leur retraite au pays, tandis que nos comtois expatriés ne reviennent plus...

Enfin, le principe de gratuité auquel l'Église est restée, certainement à juste titre, fortement attachée, a, bien sûr, donné de très mauvaises habitudes aux populations locales (de surcroît trompeuses, car, comme chacun le sait bien, la gratuité affichée est toujours payée par le contribuable), mais a surtout causé un lourd préjudice aux édifices ayant cessé d'être affectés au culte. Parfaitement convaincu qu'il faut remédier à cet état de fait, André Lombardet s'est rangé, à juste raison, à la position italienne à cet égard, à savoir qu'il faut préserver ce principe de gratuité des édifices religieux.

Les leçons à tirer de ce très intéressant entretien me paraissent de trois ordres. D'abord, qu'il ne faut jamais laisser se dégrader un monument, car le coût de restauration est toujours plus élevé à l'arrivée. Ensuite, que l'audacieux montage en cours devrait permettre, au mieux, de sauver les bâtiments de la ruine, mais pas de réaliser une restauration complète. Qu'enfin, il faudrait un miracle, au sens admis par l'Église, c'est-à-dire une apparition reconnue, comme à Lourdes. Ou alors, le réchauffement climatique prévu par certains, qui placerait ainsi Consolation au centre d'une corne verte nord-est allant du nord de la Normandie au sud du Jura, tandis que le Sahel commencerait au sud de la Loire...

François-Louis a'Weng